



**Fédération Française de Billard**

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque

## Recommandations pour la reprise progressive des activités du sport BILLARD

### Préambule

**Après la levée du confinement, la reprise de la pratique du billard interviendra dès que les activités « indoor » seront autorisées.**

Les règles générales nationales s'appliquent aux pratiquants de sport billard, comme à tous les citoyens.

Dans le cadre particulier de la pandémie COVID-19, nous devons respecter les consignes gouvernementales nationales, dans le cadre réglementé de l'urgence sanitaire.

La Fédération française de billard préconise, dans le cadre des activités autorisées, des mesures de sécurité sanitaires adaptées à la pratique de ses disciplines.

Dans ce contexte, la Fédération française de billard soumet des pistes de réflexion pour permettre une reprise d'activité en France de façon progressive et adaptable au contexte sanitaire et local.

En complément des interactions limitées entre individus, dans le contexte du COVID-19, les clubs prendront des mesures exceptionnelles afin de garantir l'intégrité physique de leurs adhérents et personnels.

Chaque acteur, dirigeant, animateur, initiateur contribue à faire respecter strictement les gestes barrières et les normes sanitaires.

Une campagne d'information et d'affichage va être organisée et relayée par tous les clubs de la fédération, en collaboration avec les municipalités, à l'attention de leurs pratiquants.

#### • Accès aux clubs

- Recourir à un système de réservation à distance pour la mise en place de créneaux accessibles à un nombre limité de pratiquants ;
- Limiter à 10 le nombre de personnes présentes en même temps dans l'aire de jeu ;
- Limiter à 2 personnes (pratiquants) par table de billard installée dans le club, dans la limite de 10 au total ;
- Faire respecter le port obligatoire du masque en tout point du lieu couvert qu'est la salle de billard.

- **A l'accueil**

- Maintenir fermé l'espace de convivialité jusqu'à nouvel ordre ;

Nos clubs sont aussi des lieux de vie, de convivialité, de partage intergénérationnel, des lieux qui favorisent la cohésion sociale. Cependant, l'espace de convivialité ne pourra être rouvert qu'au moment où les bars et restaurants pourront rouvrir.

- Mettre à disposition une solution hydro alcoolique à l'entrée ;
- Vérifier la présence de savon et de serviettes jetables (papier) dans les toilettes ;
- Mettre en œuvre des mesures de signalisation des espaces et de signalisation des distances à respecter dans les locaux ;
- Afficher des numéros d'urgence et la conduite à tenir en cas de symptômes ;
- Faire respecter les règles de distanciation sociale (au moins un mètre entre les personnes).

- **Aire de jeu**

- Interdire la mise à disposition de matériel de pratique (queue de billard, gant, craie, ...) par le club, les joueurs ou les éducateurs ;
- Respecter les règles de distanciation entre pratiquants ;
- Ne pas de stationner durablement sur le lieu de pratique ;
- Interdire tout regroupement ;
- Désinfecter deux fois par jour les bandes des billards.

- **Comportement du pratiquant**

- Se laver les mains avant chaque partie ;
- Utiliser son matériel personnel (queue, gant, craie, ...) ;
- Se saluer par un mouvement de la tête ou de la main, sans contact ;
- Tirer à la bande consécutivement pour savoir qui va commencer ou utiliser une autre méthode ne contredisant pas le principe de distanciation ;
- Attendre que l'adversaire soit assis pour jouer ;
- Limiter à un seul joueur l'utilisation du compteur de points ;
- Limiter à l'autre joueur la manipulation des billes, quilles, racks, ... préalablement désinfectés ;
- Se laver les mains après chaque partie.

- **Ecole de billard**

- Limiter à 1 accompagnateur l'accès à l'accueil du club pour les pratiquants mineurs ;
- Limiter à 10 personnes la présence simultanée des pratiquants et des encadrants ;
- Respecter la distanciation sociale (au moins un mètre) entre les pratiquants, et entre les pratiquants et les encadrants pendant les explications et les consignes : Aucun contact physique pratiquant/encadrant pour aider à la correction d'une posture ou d'un mouvement ;
- Limiter à 2 le nombre de pratiquants par table de billard ;
- Imposer aux encadrants l'utilisation de leur propre matériel pour les démonstrations.

- **Les compétitions**

Les compétitions organisées sous l'égide de la Fédération française de billard ne pourront reprendre qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 si la situation sanitaire le permet.